



Extrait de délibération

Identifiant
2019-10-03

Comité syndical 21 octobre 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille dix neuf le vingt et un octobre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme. Véronique Gilbert a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 octobre 2019
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 18 titulaires / 0 suppléant
Absents, excusés : 13 titulaires / 31 suppléants
Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, FOUILLET Olivier, BIRONNEAU Pascal	COIFFARD Jean-François		
Parthenay-Gâtine	CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, ALBERT Philippe, LARGEAU Béatrice, BELY Françoise, GUERIN Jean-Claude, DUFOUR Jean-Paul	DIEUMEGARD Claude, BOUCHER Hervé-Loïc, GILBERT Véronique, BRESCIA Nathalie, De TALHOUET ROY Hervé, ROUVREAU Laurent, BERGEON Patrice		
Val de Gâtine	RIMBEAU Jean-Pierre, MINEAU Nadine, EVRARD Elisabeth, CHAUSSERAY Francine, CANTET Jean-Paul, MORIN Joël, BARANGER Johann, BOUJU Gilles	DOUTEAU Patrice, LEMAITRE Thierry, OLIVIER Pascal, GUERIT Jean-Philippe, BASTY Jean-Pierre		

Adhésion au contrat groupe proposé par le CDG79 concernant l'assurance statutaire

Le PETR a demandé au CDG des Deux-Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge :

Vu les garanties et taux proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1^{er} janvier 2020.

Le Comité syndical décide:

- **D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge du Pays de Gâtine à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023, comme proposé par CNP Assurance par l'intermédiaire de son courtier SOFAXIS ;**
- **D'autoriser le Président à signer les certificats d'adhésions au contra groupe ainsi que la convention de gestion avec le CDG.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD